

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1595

Approbation d'une convention de partenariat entre le lycée professionnel Lacassagne SEPR et la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale pour la conception et la réalisation d'un prototype de mobilier bois spécifique favorisant l'écoute musicale, grâce à une borne interactive

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1595 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE PROFESSIONNEL LACASSAGNE SEPR ET LA VILLE DE LYON - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UN PROTOTYPE DE MOBILIER BOIS SPECIFIQUE FAVORISANT L'ECOUTE MUSICALE, GRACE A UNE BORNE INTERACTIVE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Deuxième bibliothèque patrimoniale de France, et première bibliothèque municipale hors Paris, la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) occupe une place originale dans le paysage des bibliothèques européennes. Organisée en réseau, elle est actuellement constituée de la bibliothèque de la Part-Dieu et de 14 bibliothèques réparties sur les neuf arrondissements de la Ville de Lyon qui mettent à la disposition du public plus de trois millions de documents. L'entrée est libre et gratuite dans toutes les bibliothèques. L'abonnement n'est nécessaire que pour emprunter des documents. Première porte d'entrée culturelle de la Ville, la Bibliothèque municipale de Lyon a développé un ensemble de services sur place et à distance. Elle déploie également une activité culturelle de grande ampleur, destinée aux publics les plus variés et couvrant tous les champs de la connaissance (expositions, conférences, colloques, etc.).

Par son organisation, la Bibliothèque municipale de Lyon a donc continuellement cherché à créer des espaces à usages multiples, accessibles à des publics diversifiés, afin de faire de chaque bibliothèque des « lieux de vie », avec pour objectifs de développer les missions de proximité sur l'ensemble du territoire lyonnais, en complément des services de référence et d'étude fournis par la bibliothèque de la Part-Dieu.

La Ville de Lyon a décidé, par délibération n° 2011/3136 du 17 janvier 2011, de construire une nouvelle bibliothèque municipale au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain situé au Nord de la friche « RVI ». Ce site, dont le propriétaire est le Grand Lyon, se situe dans le 3^e arrondissement de Lyon et est délimité par la rue Feuillat, l'avenue Lacassagne et les rues Professeur Rochaix et de l'Harmonie.

Il est dédié notamment à l'accueil de structures d'enseignement professionnel et le projet d'implantation de la Fédération Compagnonnique de Métiers du Bâtiment (FCMB). Compte tenu des besoins identifiés en la matière sur cette partie du territoire, il a été proposé l'implantation d'une bibliothèque en rez-de-chaussée d'un programme immobilier de logements sociaux confié à Grand Lyon Habitat. L'ouverture au public est prévue à la fin du 1^{er} semestre 2016.

Ce projet s'inscrit pleinement dans cette démarche : répondre à la fois aux objectifs de développements urbains propres à chaque arrondissement, ainsi qu'aux préoccupations de la Ville de Lyon d'offrir des services renouvelés et

adaptés aux besoins. Cette démarche se traduit dans les modalités de présentation des usages et services, tout comme dans la présentation des collections à venir.

Créant un lien fort avec le Projet d'Établissement, les objectifs de ce futur équipement sont les suivants :

- accueillir les nouveaux usages des bibliothèques : bibliothèque lieu de vie, lieu du vivre ensemble et équipement ouvert à tous ;
- un espace de vie pour différents usagers et pratiques ;
- un service culturel pour tous et tous les âges ;
- une place importante pour le multimédia et la création ;
- une bibliothèque vécue comme un « laboratoire permanent » ;
- une bibliothèque entièrement automatisée, proposant 3 automates mixtes et une boîte de retour 24/24 avec tri simple ;
- une politique d'action culturelle ouverte sur la ville, le territoire et la proximité du quartier ;
- une offre documentaire variée, favorisant l'échange par le décroisement adulte/jeunesse et par une présentation multi-supports ;
- musique, cinéma, jeux ne constitueront pas des secteurs isolés, mais ils animeront les différents espaces par la variété de leur supports et leur mise en scène ;
- les supports seront présentés aux usagers de manière à proposer de nouvelles façons d'appréhender la lecture, la recherche, la formation... ;
- les collections de presse / actualités, petite enfance et loisirs pratiques seront valorisées dans un espace dédié.

La Société d'Enseignement Professionnel du Rhône est une association loi 1901 fondée en 1864 et reconnue d'utilité publique en 1878. Elle constitue le premier centre de formation professionnelle initiale de la Région Rhône-Alpes avec plus de 4 000 élèves, apprentis ou stagiaires et ses 350 personnes au service des apprenants. Le CFA SEPR Lyon accueille chaque année près de 2 700 apprentis originaires de toute la France.

Située au 46 rue Professeur Rochaix à Lyon 3^e, elle est à proximité de la future bibliothèque de Lacassagne.

Dans le cadre de la création de la bibliothèque de Lacassagne et d'un partenariat mis en œuvre avec les partenaires du Campus Pro (écoles réhabilitées et/ou créées autour du parc Lacassagne), la SEPR à travers sa section Etudes Bois-Ebénisterie se propose de parrainer la BML.

Ce parrainage prendra la forme d'un projet pédagogique dont les objectifs sont de développer la pédagogie et le mode projet pour ses étudiants de section Etudes Bois Ebénisterie via la conception et la réalisation d'un prototype de mobilier bois spécifique favorisant l'écoute musicale, grâce à une borne interactive.

Par ce parrainage, la SEPR entend promouvoir ses formations et valoriser les savoir-faire de ses étudiants auprès des usagers de la future bibliothèque tout en s'inscrivant dans la démarche globale du site Campus Pro de développement de l'apprentissage dans une logique de mixité et d'ancrage dans le quartier.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
SEPR	Conception et de réalisation d'un prototype de mobilier bois spécifique favorisant l'écoute musicale, grâce à une borne interactive. Valorisation : 1 500 € HT	- Présence du logo de la SEPR sur le prototype final accompagné de la mention « Réalisé par la section Diplôme des Métiers d'Art Habitat option mobilier et décor 1 ^{ère} année ». - Achat de la matière première pour la fabrication du prototype. Valorisation : 1 500 € HT

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu la délibération n° 2011/3136 du 17 janvier 2011 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon – bibliothèque Municipale et la SEPR pour la conception et la réalisation d'un prototype de mobilier bois spécifique favorisant l'écoute musicale, grâce à une borne interactive à la bibliothèque de Lacassagne est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits du budget principal 2016, fonction 321 – programme 0005– opération 03388002 - natures 2184 et 2188.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits du budget principal 2016, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN